

1 Identification**Identificateur de produit****Nom du produit:** Additive S22**Code du produit:** 29154-01**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Non disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation:

Seulement à usage industriel

Stabilisateurs

Additif

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / fournisseur:**

BLASER SWISSLUBE, Inc.

31 Hatfield Lane

Goshen, NY 10924

USA

Phone: +1 (0) 845 294 32 00

Fax : +1 (0) 845 294 31 02

Mailto: mailboxusa@blaser.com

Service chargé des renseignements:

Département de la Sécurité des produits

E-mail: reach@blaser.com

Numéro d'appel d'urgence:

Pour des conseils sur les urgences: chimiques, versements, risques incendies, expositions: +1 866 928 0789 (Toll free).

2 Identification des dangers**Classification de la substance ou du mélange:**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon Règlement sur les produits dangereux (RPD).**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement** Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Éther de l'acide carboxylique, alcoylés, polymère

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Autres dangers aucun

Nom du produit: Additive S22

(suite de la page 1)

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**3 Composition/information sur les ingrédients****Caractérisation chimique: Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Déclarable ou des composants dangereux:**

125304-09-8 Éther de l'acide carboxylique, alcoxylés, polymère

80-100%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

4 Premiers soins**Description des premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sans objet, car le concentré n'est pas volatil.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.**Indications destinées au médecin:****Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponibles.**5 Mesures à prendre en cas d'incendie****Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponibles.**Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.**6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

CAFR

Nom du produit: Additive S22

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 2)

7 Manutention et stockage

Manipulation:**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Température de stockage optimale entre 32°F et 104°F

Température de stockage optimale entre 0°C et +40°C.

Durée de stockage: Au minimum 24 mois en récipient fermé d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants de protection appropriés: Gants de Nitrile, épaisseur minimum de 0.3 mm, par exemple type Ultranitril 491.

Correspond aux normes DIN/EN 374-2 et 374-3.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

CAFR

Nom du produit: Additive S22

(suite de la page 3)

Protection des yeux:Lunettes de protection avec protect. latérale (monture de lunette) EN 166
(Canada: ANSI Z87.1 – 2010)**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs**9 Propriétés physiques et chimiques****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	légèrement trouble
Odeur:	Douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C (68 °F): 3 (DIN 19268 / ASTM E70)

Changement d'état:

Point de fusion/point de congélation: -20 °C (-4 °F) (DIN 51532 / ASTM D127)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: 170 °C (338 °F) (ISO 2592 / ASTM D92)

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable
Température d'inflammation: non déterminé

Température de décomposition: Non déterminé.**Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosion (@1013 mbar):**

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes Non applicable**Densité à 20 °C (68 °F):** 1 g/cm³ (8,35 lbs/gal) (DIN 51757 / ASTM D1217)**Densité relative** 1.0 @ 68°F (20°C) (DIN 51757 / ASTM D1217)**Densité de vapeur:** Non applicable.**Taux d'évaporation:** Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.**Viscosité:**

Dynamique: Non déterminé.
Cinématique: Non déterminé.

Autres informations: Aucune
 Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité**Réactivité** Aucun connues si utilisé comme dirigé.**Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.**Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.**Conditions à éviter** Non disponibles.

(suite page 5)

CAFR

Nom du produit: Additive S22

(suite de la page 4)

Matières incompatibles: Non disponibles.
Produits de décomposition dangereux:
(en cas d'incendie ou d'oxydation):
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	LD50	>2.222 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

125304-09-8 Éther de l'acide carboxylique, alcoylés, polymère

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity)
------	------	--

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants sont notifiés dans les catégories 1, 2A ou 2B.

NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)

Aucun des composants n'est compris.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Données écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique: Non disponibles.

Persistance et dégradabilité Non disponibles.

Comportement dans les compartiments de l'environnement:

Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

Mobilité dans le sol Non disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

(suite page 6)

CAFR

Nom du produit: Additive S22

(suite de la page 5)

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

DOT, IMDG, IATA

Classe néant

DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement

Marine Polluant (selon IMDG): Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

IMDG

Remarques:

contient des terpènes

IATA

IATA Dangerous Goods Regulation (DGR): latest edition

"Règlement type" de l'ONU:

néant

15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Tous les ingrédients sont énumérés ou exemptés de l'obligation de notification.

Liste canadienne des substances

Liste des substances domestiques (DSL) du Canada: (Des substances ne sont pas comprises)

Éther de l'acide carboxylique, alcoylés, polymère

Liste des substances non-domestiques (NDSL) du Canada

Éther de l'acide carboxylique, alcoylés, polymère

Canadian Environmental Protection Act (CEPA), Schedule 1:

Aucun des composants n'est compris

National Pollutant Release Inventory (NPRI)

Aucun des composants n'est compris.

Éléments d'étiquetage SGH Éléments d'étiquetage CLP/SGH sont émis en vertu de l'article 2.

(suite page 7)

CAFR

Nom du produit: Additive S22

(suite de la page 6)

Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

RoHS:

Ce produit est conforme à la directive RoHS, que les matériaux RoHS réglementés sont absents ou leurs concentrations sont nettement inférieures aux seuils réglementaires.

BSE/TSE:

Matériaux et/ou des matériaux synthétiques modifiés qui sont d'origine animale provenant de Bovin, Ovine, Caprine, Féline, Cerfs, Élans et Vison, ne sont pas inclus dans ce produit.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits

Note de l'éditeur:

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches des données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.

Acronymes et abréviations:

RoHS: Restriction des substances dangereuses

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

CLP: Classification, Labeling and Packaging (European GHS)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic chemicals

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative chemicals

ATE: estimation de toxicité aiguë

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Un astérisque (*) dans la marge gauche signale une modification de la version précédente.